



**Philippe Rioux**  
*Professeur de littérature*

JE LISAIS, DANS LE DERNIER SPECA-HEBDO, D'INTÉRESSANTES PROPOSITIONS EN VUE DES PROCHAINES NÉGOCIATIONS CONCERNANT LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE ET IL ME PARAISSAIT PERTINENT QU'ON VEUILLE SE PRÉPARER À CET ÉGARD. DANS CETTE MÊME PARUTION, JE LUS ÉGALEMENT UN ARTICLE BEAUCOUP MOINS PLAISANT ET, À CERTAINS ÉGARDS, FRANCHEMENT INSULTANT INTITULÉ «POUR UNE LUTTE PLUS LARGE».

## LE LUXE D'UN SALAIRE DÉCENT

On remettait en doute, d'abord, la pertinence de revendiquer des salaires plus élevés. L'idée paraît saugrenue, mais pas forcément indéfendable (si on lui adjoignait une nette amélioration des conditions de travail) et, par ailleurs, nouvelle (syndicalement parlant), donc potentiellement stimulante lors de nos prochaines rencontres syndicales. Ce qui me paraît relever par contre du sophisme le plus parfait est la première raison que l'on donne pour justifier une telle démarche.

Ainsi, on avance qu'une augmentation de nos salaires aurait pour conséquence directe de nous faire «consommer davantage de produits inutiles» qui nuiraient à l'environnement. Le problème qui se pose d'emblée, avec cet argument, c'est qu'on suppose que cet apport financier supplémentaire sera assurément dépensé en frivolités et non, par exemple, en paiements hypothécaires, en dons ou en remboursement de dettes d'études. C'est également sous-entendre, et la grossièreté paraît surréaliste, que le bon gouvernement saurait, lui, dépenser ces augmentations de salaires à bon escient. Sans vouloir tomber dans le cynisme politique tellement de mise ces temps-ci, je ne crois vraiment pas qu'un gouvernement québécois sait davantage que moi, par exemple, comment dépenser avec discernement les impôts que je lui paie.

De plus, et c'est probablement là le plus insultant, selon moi, on avance, comme deuxième raison, que «[notre] salaire couvre amplement [no]s besoins et une part substantielle de luxe» et on pose du même souffle la question suivante : «Que vouloir de plus?» Selon moi, l'argument est particulièrement fallacieux puisqu'on réduit les différentes situations financières des professeurs à une seule qui ne me semble pas du tout la norme (celle qui admet un luxe duquel on peut se passer).

On me dit donc qu'il faudrait renoncer à une augmentation salariale (je considère plutôt qu'il s'agirait d'un ajustement) par solidarité, afin de «sauvegarder nos institutions publiques», mais, du même coup, ne pas considérer que ce luxe, dont on se satisfait apparemment car on a l'heur d'exercer «le métier le plus privilégié du monde», n'est pas du tout interprété comme du superflu par plusieurs collègues, très loin d'être des cas isolés, vivant d'autres situations financières que celle de l'auteur. En effet, comment parler

## 2



# sommaire

Conseil fédéral	03
Charte des valeurs québécoises	04
Dérangement 21	05
Hausse des tarifs	06
Conseil central	08
2 mots sur...	09

d'abondance à un professeur parent de deux enfants? À un autre qui s'occupe d'un parent malade? À un précaire (ou pas...) qui patauge dans les sables mouvants usuriers d'anciens prêts étudiants? Ou tout simplement à un professeur qui voudrait, grand mal soit le sien, cesser d'enrichir, en s'achetant une propriété immobilière, un propriétaire foncier jadis privilégié par une période économique sans précédent?

Autrement dit, on me dit tout bonnement qu'il me faut choisir (si j'ai cette chance) entre être propriétaire, posséder une voiture et avoir des enfants (pour ne prendre que ces exemples-là, et je m'excuse déjà de la maladresse d'associer votre tendre progéniture à une vulgaire dépense financière). La chose pourrait être juste dans l'absolu... si on ne considérait pas qu'il n'y a pas si longtemps, ce modèle de «réussite» (disons-la financière) était la norme, et ce, pour une seule personne salariée. En d'autres termes, et plusieurs l'ont démontré de bien meilleure manière que moi, notre pouvoir d'achat collectif diminue sans cesse depuis plusieurs décennies et depuis plusieurs conventions collectives (en tant que membres d'une profession en particulier).

Par ailleurs, je trouve étrange qu'on parle de luxe et de superflu alors qu'on menace, à chaque convention, de sabrer dans nos fonds de pension. Je ne sais pas s'il s'agit d'une paranoïa bien personnelle mais, pour ma part, je ne compte pas laisser entre les mains du gouvernement seul la gestion de ma retraite: je mets une part de ce «luxe» de côté en espérant obtenir, dans 30 ans, ce qu'on m'a promis tout en me demandant de contribuer autant, sinon plus (en considérant toujours ce même pouvoir d'achat qui ne constitue, en fin de compte, qu'une actualisation des salaires d'autrefois), que mes prédécesseurs. Cette épargne m'est difficile, pour ma part, et encore plus, voire impossible, pour bien d'autres collègues (Je pense par exemple à cette digne dame de mes amis, mère de trois enfants).

Or, il faut, bien entendu, dans l'état des choses et en considérant les nombreux défis économiques qui nous attendent à l'aube d'un changement démographique très important, faire des choix. On ne peut pas se permettre le luxe d'avant (statistiques en mains), cela semble évident, mais il faudra me convaincre pourquoi avoir des enfants qui seront élevés dans une propriété achetée plutôt que louée et dont les besoins nécessiteront une voiture est à ranger du côté de ces «produits inutiles» bourgeois inaccessibles à des professionnels spécialisés de l'éducation qui seraient autant de bébés gâtés s'accrochant aux mamelles de l'État incapable, noble de sa fière tradition de prévoyance financière et d'intégrité politique, de soutenir plus longtemps ces mêmes «institutions publiques» dont nous sommes, gardons-le bien à l'esprit, l'échine et non pas les parasites ingrats.

# RETOUR

## SUR LE CONSEIL FÉDÉRAL

### DU 13, 14 ET 15 NOVEMBRE 2013

LE CONSEIL FÉDÉRAL EST LA PRINCIPALE INSTANCE DÉCISIONNELLE DE LA FNEEQ. IL Y A GÉNÉRALEMENT DEUX CONSEILS FÉDÉRAUX PAR ANNÉE, QUI REGROUPENT DES DÉLÉGATIONS DE SYNDICATS D'ENSEIGNANTS DE CÉGEPs, D'ÉCOLES PRIVÉES ET DE CHARGÉS DE COURS UNIVERSITAIRES.



Anne Pineau, avocate à la CSN, a expliqué l'historique des accommodements raisonnables et le contexte juridique de l'actuel débat sur le projet de charte du Parti québécois.

#### Projet de charte

Lors du dernier Conseil fédéral, le point principal à l'ordre du jour était le projet de charte du gouvernement du Québec. Il s'agissait de savoir comment la FNEEQ devait se positionner en vue de discussions qui auront lieu au Conseil confédéral de la CSN à la mi-décembre. Comme on pouvait s'y attendre, les débats furent parfois houleux. L'exécutif de la FNEEQ avait mis au jeu une proposition qui dénonçait les enjeux électoralistes autour du débat, faisait la promotion d'une intégration culturelle, professionnelle, économique et linguistique des communautés immigrantes, et appuyait les aspects les plus rassembleurs du projet de loi du Parti québécois, sans se prononcer explicitement sur le port de signes religieux dans l'enseignement, la santé ou la fonction publique. Par la suite, des syndicats ont soumis des amendements qui amenaient la FNEEQ à se prononcer plus directement sur cette question, parfois pour appuyer leur interdiction, parfois pour la dénoncer... Évidemment, les interventions étaient parfois passionnées, voire émotives, de part et d'autre.

Qu'en est-il de la délégation du SPECA ? Nous sommes très peu intervenus dans ce débat puisque nous ne vous avons pas consultés sur cette question sensible. À l'exécutif, notre principale préoccupation au sujet du projet de loi se situe au niveau du cœur de notre mandat, c'est-à-dire la stricte défense des droits de nos membres. Que ferions-nous, par exemple, si un enseignant ou une enseignante se voyait forcée de choisir entre ses convictions religieuses et son emploi au Collège ?

Au final, il nous a semblé que la position adoptée par la FNEEQ (voir page 4) fait preuve de mesure compte tenu des circonstances et des dérapages que ce débat a connus au cours des derniers mois.

#### États généraux sur l'enseignement supérieur

Une autre partie intéressante du Conseil fédéral consistait en un état des lieux sur l'organisation d'États généraux de l'enseignement supérieur. Au printemps dernier, la FNEEQ s'est engagée à mettre sur pied de tels États généraux, sans attendre que le gouvernement les lance lui-même. Une campagne est mise en branle et culminera à l'hiver 2015. D'ici là, de grandes conférences sont prévues l'hiver prochain et une tournée régionale aura lieu à l'automne prochain. Parmi les thèmes retenus : la gratuité, la marchandisation, l'assurance qualité, le malfinancement, la gouvernance, l'éducation populaire et la formation continue, la recherche, etc.

À l'hiver 2015, les États généraux regrouperont un vaste éventail d'organisations : syndicats, associations étudiantes, groupes populaires et communautaires... Il reste encore à déterminer si nous voulons inviter les organisations qui ont des objectifs diamétralement opposés aux nôtres, telles que les recteurs et les représentants patronaux. La forme des États généraux sera semblable aux Forums Sociaux : il sera possible à tous et à toutes de soumettre leurs propres idées d'ateliers.

Nous vous tiendrons au courant des développements concernant cette initiative prometteuse !

---

# CHARTRE

---

## DES VALEURS QUÉBÉCOISES

---

RECOMMANDATIONS ADOPTÉES  
AU CONSEIL FÉDÉRAL –  
Réunion des 13, 14 et 15 novembre 2013

Considérant nos positions antérieures et l'état actuel du débat;

Considérant que la FNEEQ appuie une Charte de la laïcité faisant la promotion de la laïcité et de la neutralité religieuse de l'État;

Considérant que la FNEEQ doit prendre position dans les débats de société qui touchent ses membres ou des enjeux de société;

Considérant que la FNEEQ est une organisation syndicale qui vise à défendre les droits collectifs et individuels de tous ses membres;

Considérant le caractère démocratique, inclusif et pluraliste de la société québécoise;

Considérant que la FNEEQ croit davantage dans l'éducation et la sensibilisation que dans les mesures coercitives;

Considérant que l'adoption du projet tel que proposé risque d'entraîner des procédures judiciaires longues, coûteuses et inutiles;

Il est proposé :

- 1) que la FNEEQ fasse la promotion de l'inclusion, notamment par l'intégration culturelle, professionnelle, économique et linguistique;
- 2) que la FNEEQ dénonce les enjeux électoralistes entourant cet important débat;
- 3) que la FNEEQ poursuive le débat lors d'une prochaine instance fédérale.

**Dans le contexte du dépôt du projet de loi n° 60, que la FNEEQ se prononce généralement :**

- a) en faveur de la neutralité de l'État;
- b) en faveur de l'égalité des hommes et des femmes;
- c) en faveur de l'encadrement des demandes d'accommodement qui viendraient introduire des facteurs de discrimination fondée sur le genre;

- d) en faveur de l'obligation d'être à visage découvert comme la situation l'exige dans l'ensemble des interactions entre les citoyens et les représentants de l'État lors de l'offre ou de la réception des services publics;
- e) en faveur de l'interdiction du port de signes religieux pour les personnes qui représentent le pouvoir et l'autorité coercitive de l'État dans les fonctions suivantes : les magistrats, les procureurs de la Couronne, les policiers, les gardiens de prison et le président et le vice-président de l'Assemblée nationale;
- f) contre le port du voile intégral dans les institutions d'enseignement puisqu'il nuit aux relations humaines et particulièrement aux relations d'apprentissage;
- g) que la FNEEQ dénonce l'incohérence du projet de loi 60 qui ne remet pas en question les subventions et les avantages fiscaux aux groupes religieux, le financement public des écoles à vocation religieuse, le maintien du crucifix à l'Assemblée nationale et la prière dans les conseils municipaux, et qui va à l'encontre de l'égalité hommes femmes;
- h) que la FNEEQ s'oppose à la modification unilatérale des clauses de non discrimination de nos conventions collectives, telle que proposée par l'article 13 du projet de loi 60.

**AUTRE PROPOSITION :**

Que la FNEEQ demande à la CSN qu'elle réclame une prolongation du délai de dépôt de mémoires sur la loi 60 pour que la FNEEQ puisse conclure ses débats.



# On n'a pas fini de déranger !

---



Comme vous le savez, la campagne **Dérangement 21**, dans laquelle nous contestons la non-reconnaissance de notre profession et les baisses de salaires qui s'y rattachent, a pris de l'ampleur en novembre: manifestation devant l'Assemblée nationale, pétition sur le site de l'Assemblée nationale, journée nationale de piquetage symbolique et de suspension d'activités non-relées à l'enseignement le 21 novembre.

D'autres actions de dérangement sont à prévoir! Le matin du 13 décembre, il y aura une manifestation organisée de manière autonome par plusieurs syndicats de cégeps de la région montréalaise. De plus, à l'assemblée du 11 décembre, il nous faudra décider des moyens que nous sommes prêts à entreprendre au début de la session d'hiver afin d'assurer le respect de notre profession.

---

5

## CA

Le **compte-rendu de la 363<sup>e</sup>** séance du Conseil d'administration du Collège est maintenant disponible sur le site du SPECA.

Préparé par Jean Karam et Philippe Labarre.

# Hausse

## des tarifs d'Hydro-Québec : une taxe déguisée

Le 28 septembre dernier, des citoyennes et citoyens de plusieurs régions du Québec se sont déplacés à Montréal pour participer à une grande manifestation contre les mesures d'austérité, et plus particulièrement contre la hausse des tarifs d'électricité, organisée par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics<sup>1</sup>.

En réponse aux mesures néolibérales de réduction des dépenses gouvernementales, la Coalition s'oppose à la hausse des frais et tarifs dans les services sociaux, le transport collectif, les services de santé et d'éducation. Elle a milité plus spécifiquement contre la hausse des droits de scolarité, contre l'instauration de la taxe santé et contre la hausse des tarifs d'électricité. Ces trois engagements, portés avec détermination, résultent d'une analyse fondée sur un solide parti-pris envers les plus défavorisés.

Dans les trois cas, on aura constaté que l'État québécois réduit ses dépenses en augmentant la contribution citoyenne dans les services publics, sans égard pour la capacité à payer des usagères et des usagers. Il présente l'austérité comme nécessaire pour assainir les finances publiques. Mais en s'inscrivant dans la logique de l'utilisateur payeur, ces

choix idéologiques réduisent l'accès aux services publics et les menacent dans leur intégrité. Ils imposent des dépenses trop lourdes à la plupart des familles et augmentent les inégalités sociales, qu'une plus grande universalité dans l'accès aux services de base permettait d'atténuer.

Le gouvernement libéral précédent avait annoncé une hausse des tarifs d'électricité. En campagne électorale, le Parti québécois s'était alors engagé à annuler cette hausse. Mais il n'a pas tenu sa promesse.

En effet, en juin 2013, l'Assemblée nationale votait en faveur d'un dégel du bloc patrimonial d'électricité<sup>2</sup> qui se traduira par une augmentation annuelle de 1,2%, à laquelle devrait s'ajouter une hausse de 5,8%, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2014, si la Régie de l'énergie accepte la demande qui vient d'être déposée par Hydro-Québec. Il s'agit d'une augmentation d'environ 75\$ par ménage, par année (85\$, en incluant la TPS et la TVQ) : la plus forte hausse des tarifs depuis 15 ans!

Le gouvernement du Québec veut destiner les profits ainsi réalisés au remboursement de la dette du Québec. On pourrait tenir cette décision pour nécessaire, voire généreuse pour les générations futures. Mais quand on y regarde de plus près, on constate que cette augmentation tarifaire, par laquelle on voudrait contribuer à redresser les finances publiques, correspond dans les faits à une taxe déguisée.



6

<sup>1</sup> Fondée à l'automne 2009, la Coalition réunit plus de 85 organisations syndicales, féministes, communautaires, étudiantes et populaires pour revendiquer l'accès à des services publics universels et de qualité pour tous et toutes. La FNEEQ-CSN en est membre.

<sup>2</sup> Institué en 2000, le bloc patrimonial est une quantité d'électricité réservée aux besoins du Québec et dont le prix est fixé pour le protéger d'une augmentation causée par la production d'électricité destinée à l'exportation.

On peut aussi se questionner sur l'équité actuelle dans la répartition du paiement de la dette, entre citoyens, mais aussi entre la population et les entreprises. Qu'en est-il des contrats secrets liant Hydro-Québec à certaines entreprises?

---

*La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics a préparé un document d'information sur ce sujet.*

En effet, cette augmentation est par définition régressive, car elle s'applique au même taux pour tout le monde, avec pour conséquence qu'elle affectera davantage les personnes pauvres. De plus, elle touche un besoin essentiel, qui affecte davantage les familles à faibles revenus, qui ne peuvent souvent pas réduire leur consommation d'électricité, étant plus nombreuses à habiter dans des logements en mauvais état et mal isolés, donc plus difficiles à chauffer. En 2012, on comptait plus de 40,000 ménages « débranchés » faute de pouvoir payer leur facture d'électricité. Il ne faudrait pas oublier que c'est à la suite de campagnes gouvernementales visant à amener les familles québécoises à se chauffer à l'électricité que la proportion de celles qui le font est maintenant aussi grande.

On peut aussi se questionner sur l'équité actuelle dans la répartition du paiement de la dette, entre citoyens, mais aussi entre la population et les entreprises. Qu'en est-il des contrats secrets liant Hydro-Québec à certaines entreprises?

Rappelons que, seulement en 2011, Hydro-Québec engendrait des profits de 2,6 milliards de dollars. La société d'État est loin de sa mission première, qui était de servir la collectivité en assurant aux citoyennes et citoyens les taux les plus bas possible. Le virage était déjà amorcé au début des années 1980, quand Hydro-Québec devenait une entreprise commerciale. En 2000, quand la loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie créait le « bloc d'électricité patrimoniale » destiné aux usagers et usagers résidentiels québécois, son prix de vente, quoique inférieur à celui du reste de l'électricité produite, dépassait largement les coûts de production, de distribution et d'administration d'Hydro-Québec.

La société d'État réalise déjà de gros profits pour le gouvernement (qui en est l'actionnaire) et la hausse projetée au nom du déficit zéro affectera directement la facture d'électricité des ménages québécois. En éloignant encore davantage les tarifs de vente des coûts de production, la dernière augmentation annoncée constituera une nouvelle dérive dans l'utilisation d'un service public comme substitut de revenus fiscaux.

On attend du gouvernement qu'il trouve des moyens plus équitables pour assainir les finances publiques. Et dans un contexte où la production d'énergie est un enjeu économique et environnemental à l'échelle planétaire, on ne peut que souhaiter que le gouvernement élabore une véritable politique énergétique québécoise, capable d'obliger et d'encadrer une contribution du secteur industriel à une nécessaire transition écologique.

#### **Le Comité école et société de la FNEEQ**

On peut rejoindre le Comité école et société à l'adresse : [cesfneeq@csn.qc.ca](mailto:cesfneeq@csn.qc.ca)

## Assemblée générale du 6 novembre 2013

Nicola Grenon, enseignant au Département d'informatique et délégué du SPECA auprès du Conseil central du Montréal métropolitain

Ce mercredi soir, devant une salle bondée, la présidente a débuté l'assemblée en faisant un bref retour sur les élections et sur la manifestation d'Halloween contre le règlement P6. Elle a souligné que le groupe de femmes du milieu du textile au Bangladesh a réussi, par mobilisation, à obtenir des augmentations de 77% du salaire minimum proposé, qui reste toutefois le plus faible du monde à 68\$/mois. Une volée d'applaudissements a accueilli la nouvelle de la signature d'une première convention chez Couche-Tard. On a finalement souligné qu'une fois encore, le CCMM s'associait au collectif «Échec à la guerre», afin de promouvoir la campagne du coquelicot blanc.

### Affiliations

En fait, ce sont six Couche-Tard qui sont maintenant syndiqués. De plus, lors de la signature de l'entente, des compensations intéressantes ont été négociées pour les employés des deux Couche-Tard ayant fermé leurs portes. C'est le temps où jamais d'aller discuter avec les employés des autres magasins de la chaîne afin de leur indiquer les avantages de la syndicalisation. Des cartes d'informations sont disponibles à cet effet.

### Question privilège: La buanderie centrale de Montréal

Éric Simard nous a dressé un bref portrait de l'histoire de cette institution s'occupant du service de buanderie de plusieurs grands hôpitaux de la région de Montréal. Il nous a également expliqué que, depuis l'arrivée du nouveau président en janvier 2012, la situation s'est considérablement dégradée. Il n'y a plus de CRT depuis cinq mois, un accident presque mortel s'est produit cet été, et on vise une diminution de 5% des coûts sans même pouvoir préciser où vont avoir lieu les coupes. L'assemblée du CCMM a appuyé une motion de soutien au groupe de travailleurs.

### Solidarité avec les syndicats en lutte

Des représentants de MAPÉI, Kronos, Labatt et de la Ville de Terrebonne, accompagnés du second vice-président de la CSN, sont venus nous parler de leur vue sur l'entraide entre les syndicats. Chacun a présenté son dossier en mettant l'accent sur les liens tissés dans leur communauté ou avec d'autres usines de la même organisation ou même de compétiteurs. En conclusion, on nous a répété à quel point la campagne de soutien du 25\$ est capitale et que nous devrions parler des conflits des autres syndicats qui sont nos voisins lors de nos propres réunions syndicales. Le CCMM a appuyé une motion visant à encourager ses syndicats membres en ce sens. Une somme record de 3195\$ a été amassée lors de la réunion pour soutenir les syndicats en grève.

### Campagne «Et si on avançait»

Des assemblées publiques se tiennent le 20 novembre, à 19 h, à la polyvalente St-Henri; le 27 au Collège Maisonneuve et le 28 au Centre des congrès de Laval. La liste est disponible au SPECA avec le nom des conférenciers.





## Les notes finales

Ah, la fin de session! Le moment tant attendu où nos étudiants nous montrent enfin toute l'étendue des apprentissages qu'ils ont réalisés sous notre gouverne, nous laissant avec la responsabilité de quantifier la chose. Rien que d'y penser, j'en ai des crampes aux doigts.

L'article 8-4.00, qui définit la tâche des enseignants, prévoit certaines modalités concernant les notes que nous devons rendre au Collège. On peut lire à l'article 8-4.01 a) que la correction fait partie de la tâche des enseignants (ce qui ne surprend personne...), tout comme la révision de corrections demandées par les étudiants. Selon 8-4.02, l'enseignant a aussi la responsabilité de compiler lui-même les notes de chacun des contrôles, des examens ou des travaux qu'il donne aux étudiants, de même que de les remettre selon les directives du Collège.

Ce même article prévoit que les notes finales doivent être remises au Collège au plus tard cinq jours ouvrables après la fin de chacune des sessions fixées au calendrier scolaire. Au régulier, la session automne 2013 se terminant le 20 décembre et le 25 décembre étant un jour férié, les notes doivent être remises le 30 décembre. À la formation continue, la session se termine le 16 décembre et les notes finales doivent être remises le 23 décembre.

La révision de notes est prévue à l'article 8-1.02. On peut y lire que la révision d'une note peut être faite à la demande d'un étudiant, mais aussi à la demande du Collège. Le Collège transmet les demandes au coordonnateur du département et en saisit le comité de révision de notes du département. Seul l'enseignant ou le comité de révision de notes peut modifier la note d'un étudiant. Cet automne, la date limite pour le dépôt d'une demande de révision de note par un étudiant est le 10 janvier; les résultats des demandes de révision de notes doivent être transmis au Collège au plus tard le 27 janvier.

Les modalités locales de révision de notes sont prévues à l'article 5.08 de la **Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PO-12)**.

Pour plus d'information sur la procédure de révision de notes à Ahuntsic, vous pouvez consulter le guide déposé dans la section « documents soumis par le Collège » sur Omnivox, intitulé « Procédure "Demande de révision de note" ».

### **Josée Déziel**

*Présidente, Syndicat du personnel  
enseignant du Collège Ahuntsic  
Local G1145 / Poste 2994*

Prochaines  
ASSEMBLÉES  
SPÉCIALES

**Mercredi 11 décembre,  
à 13 h 30.**

**Assemblée spéciale au Salon  
du personnel**

**À l'ordre du jour: dérangement 21  
et reconnaissance des acquis et  
des compétences.**

*Nous comptons  
sur votre présence !*



Toute l'équipe  
du SPECA  
vous offre ses  
meilleurs vœux,  
et un très joyeux  
temps des fêtes.